

États financiers de la
BANQUE ALTERNA
au 31 décembre 2011

À noter : La traduction des états financiers en français est fournie pour la commodité de nos clients; elle n'a pas été vérifiée par les auditeurs externes. Le rapport des auditeurs externes est joint à la version anglaise des états financiers.

BANQUE ALTERNA
Bilan (en milliers de dollars)
Au 31 décembre 2011

	Note	31 déc. 2011	31 déc. 2010	1 ^{er} janv. 2010
ACTIF				
			Note 3	Note 3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	11 629 \$	11 662 \$	30 121 \$
Placements	4	12 534	12 308	-
Prêts, nets de la provision pour prêts douteux	5, 6	153 828	153 083	151 639
Immobilisations corporelles	7	424	191	261
Instruments financiers dérivés	21	37	1 116	103
Impôt à recevoir		220	-	132
Actif d'impôt différé	18	82	368	68
Autres actifs	8	522	646	482
		179 276 \$	179 374 \$	182 806 \$
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE				
Passif :				
Dépôts	9	155 706 \$	155 611 \$	161 674 \$
Impôt à payer		-	620	-
Instruments financiers dérivés	21	36	139	101
Passif d'impôt différé	18	-	25	-
Autres passifs	11	1 499	2 822	2 425
		157 241 \$	159 217 \$	164 200 \$
Avoir de l'actionnaire :				
Capital-actions	13	15 000	15 000	15 000
Résultats non distribués		7 108	5 159	3 607
Cumul des autres éléments du résultat global		(73)	(2)	(1)
		22 035	20 157	18 606
		179 276 \$	179 374 \$	182 806 \$

Au nom du conseil d'administration,

Doug Ellis

Président du conseil

Bill Mulvihill

Administrateur

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

BANQUE ALTERNA**Compte de résultat** (en milliers de dollars)**Au 31 décembre 2011**

	Note	31 déc. 2011	31 déc. 2010
			Note 3
Produit d'intérêt	14	6 922 \$	7 152 \$
Produit des placements	15	275	158
		7 197	7 310
Charge d'intérêt	14	2 744	3 167
Produit d'intérêt net		4 453	4 143
Coûts d'emprunt		151	93
		4 302	4 050
Autres produits	16	3 260	2 884
		7 562	6 934
Charges opérationnelles	17	2 264	4 564
Résultat avant impôt sur le résultat		5 298	2 370
Charge d'impôt	18		
Exigible		582	1 092
Différée		259	(274)
		841	818
Résultat net		4 457 \$	1 552 \$

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

BANQUE ALTERNA
État du résultat global (en milliers de dollars)
Au 31 décembre 2011

	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Résultat net	4 457 \$	1 552 \$
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt ¹ :		
Variation des profits et pertes non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente	(71)	(1)
	(71)	(1)
Résultat global	4 386 \$	1 551 \$

¹⁾ Net de la charge d'impôt de 25 \$ (nul en 2010)

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

BANQUE ALTERNA**État des changements de l'avoir de l'actionnaire** (en milliers de dollars)**Au 31 décembre 2011**

	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Capital-actions :		
Solde au début et à la fin de l'exercice	15 000 \$	15 000 \$
Résultats non distribués, nets d'impôt :		
Solde au début de l'exercice, tel qu'il a été présenté antérieurement	5 159	3 337
Ajustement transitoire à la suite de l'adoption de nouvelles normes comptables (IFRS)	-	270
Solde au début de l'exercice, tel que retraité	5 159	3 607
Dividendes	(2 508)	-
Résultat net	4 457	1 552
Solde à la fin de l'exercice	7 108	5 159
Cumul des autres éléments du résultat global, nets d'impôt :		
Solde au début de l'exercice	(2)	(1)
Autres éléments du résultat global	(71)	(1)
Solde à la fin de l'exercice	(73)	(2)
Avoir de l'actionnaire	22 035 \$	20 157 \$

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

BANQUE ALTERNA
État des flux de trésorerie (en milliers de dollars)
Au 31 décembre 2011

	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Activités d'exploitation :		
Résultat net	4 457 \$	1 552 \$
Augmentation (diminution) des éléments hors caisse :		
Provision pour prêts douteux	95	52
Amortissement des éléments suivants :		
Immobilisations corporelles	90	70
Charges différées	90	(31)
Diminution (augmentation) des actifs :		
Intérêt à recevoir	(42)	(40)
Impôt différé	262	(276)
Prêts, nets de la provision pour prêts douteux	(903)	(1 599)
Actif à l'égard des instruments financiers dérivés	1 079	(38)
Augmentation (diminution) des passifs :		
Intérêt à payer	(15)	(397)
Dépôts	96	(6 063)
Passif à l'égard des instruments financiers dérivés	(177)	38
Autres éléments, montant net	(2 009)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 023	(6 151)
Activités d'investissement :		
Produit tiré de l'échéance et de la vente de placements	12 308	-
Achat de placements	(12 534)	(12 308)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(322)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(548)	(12 308)
Activités de financement :		
Dividendes sur les actions ordinaires	(2 508)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 508)	-
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pendant l'exercice	(33)	(18 459)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	11 662	30 121
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	11 629 \$	11 662 \$
Information financière supplémentaire :		
Intérêt payé	2 759 \$	3 564 \$
Intérêt reçu	6 964 \$	7 192 \$
Impôt payé	1 454 \$	425 \$

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

La Banque CS Alterna, membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada (« SADC »), est exploitée sous le nom de « Banque Alterna ». La Banque figure à l'annexe I et elle a reçu des lettres patentes du ministre des Finances du Canada pour s'exploiter conformément à la *Loi sur les banques* le 2 octobre 2000.

L'adresse du bureau enregistré de la Banque Alterna est le 400, Albert Street, Ottawa (Ontario) K1R 5B2. La nature des opérations et des principales activités de la Banque Alterna consiste à offrir des services de garde de dépôts et de prêt aux clients de la banque en Ontario et au Québec.

La publication des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011 a été autorisée conformément à une résolution du conseil d'administration le 1^{er} mars 2012. Le conseil d'administration est habilité à modifier les états financiers après publication seulement si des erreurs ont été relevées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers de la Banque Alterna ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et adoptées par le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada. Les présents états financiers incluent les informations sur la première application des IFRS, y compris un rapprochement avec les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada appliqués antérieurement.

La Banque Alterna présente son bilan principalement par ordre de liquidité.

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, le montant net étant comptabilisé au bilan, seulement s'il s'agit d'un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, le montant brut est comptabilisé.

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf pour les placements disponibles à la vente, les instruments financiers dérivés ainsi que les actifs et les passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net, qui ont été évalués à leur juste valeur.

L'établissement des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes et les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur les résultats passés et sur divers autres facteurs qui sont censés être raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer des estimations de la direction. Les principales méthodes comptables se présentent comme suit :

a) MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

i) Première application des IFRS

Jusqu'au 31 décembre 2010, la Banque Alterna établissait ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. La Banque Alterna a suivi les dispositions de l'IFRS 1, *Première application des IFRS*, en préparant son bilan d'ouverture en IFRS à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2010. Certaines des méthodes comptables des IFRS de la Banque Alterna utilisées pour le bilan d'ouverture différaient des conventions des PCGR du Canada appliquées à la même date. Par conséquent, comme l'exige l'IFRS 1, les ajustements qui en résultent au bilan d'ouverture ont été comptabilisés directement par le biais des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2010. Ce traitement est conforme à la règle générale de l'IFRS 1, qui consiste à appliquer les IFRS rétrospectivement. L'IFRS 1 exige ou permet certaines exceptions, en raison de l'application rétrospective intégrale des IFRS. Les décisions relatives à la première adoption par la Banque Alterna au sujet de ces exceptions sont détaillées ci-

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

dessous. Les autres options possibles en vertu de l'IFRS 1, qui ne sont pas abordées ici, ne sont pas significatives pour la Banque Alterna.

ii) Coût présumé

Au moment de la transition, la Banque Alterna a comptabilisé les valeurs comptables des immobilisations corporelles à la date de transition selon les PCGR du Canada comme coût présumé, soit le coût moins le cumul des amortissements.

iii) Reclassement des instruments financiers comptabilisés antérieurement

Au moment de la transition, la Banque Alterna a classé certains de ses actifs et de ses passifs financiers comptabilisés antérieurement comme disponibles à la vente, selon les dispositions de l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*.

iv) Évaluation à la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers au moment de la comptabilisation initiale

La Banque Alterna a choisi d'appliquer les dispositions de l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, qui exige le report du profit à la date de transaction sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à la comptabilisation initiale, lorsque le montant est tiré de paramètres ou de prix non observables selon les PCGR du Canada.

v) Incidence des passages aux IFRS

Les rapprochements des bilans de la Banque Alterna établis selon les PCGR du Canada et les IFRS au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010 sont présentés à la note 3. Un rapprochement des états du résultat étendu de la Banque Alterna, pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, établi conformément aux PCGR du Canada et aux IFRS, est également présenté à la note 3.

b) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue auprès d'autres institutions financières, les chèques et autres effets en transit de même que les titres négociables ayant des échéances initiales à l'acquisition de 90 jours ou moins. Le produit d'intérêt sur les dépôts auprès d'autres institutions financières ainsi que sur les titres négociables est inclus dans le produit des placements.

c) DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs à la date de clôture est basée sur leurs cours, sans déduction des coûts de transaction.

Pour tous les autres instruments financiers non négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant les méthodes d'évaluation appropriées. Ces méthodes comprennent la méthode des flux de trésorerie actualisés, la comparaison à des instruments semblables pour lesquels des prix observables sur le marché existent, les modèles d'évaluation des options, les modèles de crédit et les autres modèles d'évaluation pertinents.

Certains instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur en utilisant des méthodes d'évaluation en vertu desquelles les transactions sur le marché actuel ou les données observables du marché ne sont pas disponibles. Leur juste valeur est déterminée selon un modèle d'évaluation utilisant la meilleure estimation des hypothèses du modèle le plus approprié.

d) INSTRUMENTS FINANCIERS

À la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers doivent être classés, d'après l'intention de la direction, dans l'une des catégories suivantes : désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances ou autres passifs financiers. En outre, les normes exigent que tous les instruments financiers, y compris tous les dérivés, soient évalués à la juste valeur sauf les prêts et les créances, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les autres passifs financiers, les titres disponibles à la vente et les dérivés liés aux instruments de capitaux propres qui n'ont pas de valeurs cotées sur un marché actif. La juste valeur d'un instrument

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

financier à la comptabilisation initiale correspond normalement au prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue.

Après la comptabilisation initiale, les justes valeurs des instruments financiers pour lesquels il existe un marché actif sont généralement fondées sur les cours acheteurs pour les actifs financiers détenus et sur les cours vendeurs pour les passifs financiers. Lorsqu'il n'y a pas de prix indépendants disponibles, les justes valeurs sont estimées en utilisant les méthodes et les modèles d'évaluation.

Les coûts de transaction liés aux actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux titres disponibles à la vente et aux titres détenus jusqu'à leur échéance de même que les honoraires et les frais liés aux prêts et créances sont capitalisés, puis amortis sur la durée prévue de l'instrument, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les titres sont comptabilisés à la date de règlement.

i) Juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers classés comme comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les profits et les pertes réalisés à la sortie sont présentés dans le produit des placements, tandis que les profits et les pertes non réalisés liés aux fluctuations du marché sont présentés séparément.

La Banque Alterna n'a désigné aucun actif ou passif financier comme étant comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net.

ii) Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés comme prêts et créances ou comme placements détenus jusqu'à leur échéance ou détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées dans le cumul des autres éléments du résultat global (« CAERG »), jusqu'à la vente ou la dépréciation durable, auquel cas la perte ou le profit cumulé est transféré au compte de résultat. Pour les actifs financiers classés comme disponibles à la vente, les variations des valeurs comptables relatives aux fluctuations du cours de change sont comptabilisées dans le compte de résultat et les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans le CAERG comme il est indiqué ci-dessus.

Les titres qui n'ont pas de valeur cotée sur un marché actif sont comptabilisés au coût et ne peuvent être évalués de façon fiable. Les pertes et les profits réalisés à la vente de ces titres ainsi que le produit d'intérêt et les dividendes connexes figurent dans le produit des placements.

iii) Détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'échéances fixes, autres que les prêts ou créances qu'une entité a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti. L'amortissement est inclus dans le produit des placements, dans le compte de résultat. Les pertes découlant de la dépréciation de ces placements sont comptabilisées dans le compte de résultat comme une perte de valeur.

La Banque Alterna n'a pas désigné d'actifs financiers comme détenus jusqu'à leur échéance.

iv) Prêts et créances

Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, sauf ceux classés comme disponibles à la vente ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les prêts et les créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction directement connexes. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

BANQUE ALTERNA

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2011

v) Autres passifs financiers

Les passifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

vi) Profit ou perte au premier jour

Lorsque le prix de transaction est différent de la juste valeur provenant d'autres transactions observables du marché actuel pour le même instrument ou est fondé sur une méthode d'évaluation dont les variables incluent uniquement des données de marché observables, la Banque Alterna comptabilise immédiatement la différence entre le prix de transaction et la juste valeur (profit ou perte au premier jour) dans le produit des placements. Dans certains cas où la juste valeur est déterminée en utilisant des données qui ne sont pas observables, la différence entre le prix de la transaction et la valeur modèle est comptabilisée dans le compte de résultat uniquement lorsque les données deviennent observables ou que l'instrument est décomptabilisé.

e) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

À la date de clôture, la Banque Alterna détermine s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié et des pertes de valeur sont subies dans les cas suivants :

- s'il existe une preuve objective d'une dépréciation résultant d'un événement générateur de pertes intervenu entre la comptabilisation initiale de l'actif et la date de clôture (un « événement générateur de pertes »);
- l'événement générateur de pertes a eu une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers;
- une estimation fiable du montant peut être faite.

Un événement générateur de pertes peut comprendre des signes que l'emprunteur ou un groupe d'emprunteurs éprouve des difficultés importantes, manque à ses obligations de payer des intérêts ou de rembourser le capital, court éventuellement à la faillite ou doit procéder à une restructuration financière d'une autre nature. Cet événement survient lorsqu'il existe des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés, comme des changements dans les versements à terme échu ou les conditions économiques corrélées avec les défaillances.

i) Prêts et prêts douteux

Les prêts aux particuliers, les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts commerciaux sont comptabilisés à la valeur du capital, moins une provision pour prêts douteux.

La Banque Alterna établit et maintient une provision pour prêts douteux qui est considérée comme la meilleure estimation des pertes probables liées au crédit existant dans son portefeuille de prêts compte tenu de la conjoncture. La provision inclut des provisions individuelles et collectives, revues régulièrement par la direction. La provision est accrue par des réserves pour prêts douteux qui sont imputées au résultat et réduites par les radiations, nettes des recouvrements.

La Banque Alterna détermine d'abord s'il existe des preuves objectives que des prêts, considérés isolément et individuellement importants, ont subi une dépréciation. Elle établit ensuite un montant collectif pour les prêts qui ne sont pas individuellement importants et pour les prêts qui sont importants, mais pour lesquels il n'existe pas de preuve objective d'une dépréciation dans le cadre de l'évaluation individuelle.

Provision individuelle – Afin de permettre à la direction de déterminer si un événement générateur de pertes est survenu de manière individuelle, toutes les relations importantes avec les contreparties sont examinées périodiquement. L'évaluation tient compte de l'information actuelle et des événements liés à la contrepartie, comme des difficultés financières importantes ou une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital. S'il existe une preuve qu'une dépréciation entraînant une perte de valeur dans le cadre d'une relation avec une contrepartie individuelle est survenue, le montant de la perte est calculé et équivaut à la différence entre la valeur comptable du prêt, y compris les intérêts courus, et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt, y compris les flux de trésorerie qui peuvent entraîner une saisie, après déduction des coûts d'obtention et de vente des sûretés données. La valeur comptable du prêt est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation, et le montant de la perte est comptabilisé dans le compte de résultat à titre d'élément des coûts d'emprunt.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

Provision collective – L'évaluation collective de la dépréciation vise essentiellement à établir une provision pour les prêts qui sont individuellement importants, mais pour lesquels il n'existe pas de preuve objective qu'ils ont subi une dépréciation, ou qui ne sont pas individuellement importants, mais pour lesquels il existe, dans le portefeuille, une perte qui a probablement été subie et qui peut être raisonnablement estimable. Les prêts sont regroupés en fonction de caractéristiques de risque de crédit semblables et la provision pour chaque groupe est déterminée selon des modèles statistiques fondés sur l'expérience. Les prêts qui ne sont pas considérés dépréciés lorsqu'ils ont été évalués individuellement sont visés par cet élément de la provision.

Radiation d'une mauvaise créance – Lorsqu'il n'y a aucune possibilité réaliste de recouvrement et que toutes les sûretés ont été réalisées ou cédées à la Banque Alterna, le prêt et toute provision correspondante sont sortis du bilan. Les recouvrements ultérieurs, le cas échéant, sont portés au crédit de la provision et comptabilisés dans le compte de résultat comme un élément des coûts liés aux prêts.

Reprise des pertes de valeur – Si, au cours d'une période ultérieure, le montant d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement baisse et que la diminution peut être liée objectivement à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur est reprise en réduisant le compte de provision en conséquence. Cette reprise est comptabilisée dans le compte de résultat.

Intérêt sur les prêts douteux – Une fois qu'un prêt est classé comme douteux et que la valeur comptable est réduite par une perte de valeur, le produit d'intérêt est comptabilisé sur la nouvelle valeur comptable selon le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs, afin d'évaluer la dépréciation.

Coûts de transaction – Les coûts de transaction sont les charges et les produits directs et différentiels qui sont liés à l'établissement du prêt. Les coûts de transaction (p. ex., les frais de demande de prêts commerciaux, les frais de courtage hypothécaire et les primes de rendement, les frais juridiques et les frais d'évaluation) sont différés et amortis par imputation au produit d'intérêt sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais non amortis nets sont inclus dans le solde du prêt correspondant.

Coûts liés aux prêts – Les coûts liés aux prêts incluent la provision pour pertes sur prêts, les radiations de créances douteuses et les frais de recouvrement.

Prêts restructurés – Les prêts restructurés sont des prêts dont les conditions contractuelles initiales ont été modifiées afin que l'on puisse accorder des concessions relativement à l'intérêt, au capital ou au remboursement pour des raisons liées aux difficultés financières éprouvées par le client ou le groupe de clients. La Banque Alterna restructure les prêts, selon la situation, plutôt que de prendre possession des sûretés données. Elle peut donc prolonger les accords de paiement, accepter de nouvelles conditions de prêt, etc. Une fois que les modalités sont renégociées, le prêt n'est plus considéré comme en souffrance. La direction passe régulièrement en revue les prêts renégociés pour s'assurer que tous les critères sont respectés et que les paiements futurs seront vraisemblablement effectués. Les prêts continuent de faire l'objet d'une évaluation individuelle ou collective pour déterminer s'il y a eu une dépréciation, selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt.

ii) Dépréciation des actifs financiers classés comme disponibles à la vente

Pour les actifs financiers classés comme disponibles à la vente, la Banque Alterna évalue à la date de clôture s'il existe une preuve objective qu'un actif ou un groupe d'actifs est déprécié.

Dans le cas des participations dans des capitaux propres classées comme disponibles à la vente, une preuve objective inclurait une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du placement en dessous du coût. Pour déterminer si la baisse de la juste valeur est « importante », on l'évalue par rapport au coût de l'investissement au moment de la comptabilisation initiale. Dans le cas d'une baisse « prolongée », l'évaluation est effectuée par rapport à la période pendant laquelle la juste valeur a été inférieure au coût initial de l'investissement. Dans le cas des instruments d'emprunt classés comme disponibles à la vente, la dépréciation est évaluée selon les mêmes critères que les prêts.

Lorsqu'il existe une preuve de dépréciation, la perte non réalisée cumulée comptabilisée antérieurement dans les autres éléments du résultat global (« AERG ») est retirée des AERG et comptabilisée dans le compte de résultat de la période. Ce montant représente la différence entre le coût d'acquisition (net des remboursements du capital et de

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

l'amortissement) et la juste valeur actualisée de l'actif moins la perte de valeur sur ce placement comptabilisé antérieurement dans le compte de résultat. Les pertes de valeur des participations dans des capitaux propres classées comme disponibles à la vente ne sont pas reprises au moyen du compte de résultat; les augmentations de leur juste valeur après dépréciation sont comptabilisées dans les AERG.

Les reprises au titre de la dépréciation des instruments de créance sont comptabilisées dans le compte de résultat si le recouvrement est objectivement lié à un événement précis survenant après la comptabilisation de la perte de valeur dans le compte de résultat.

f) DÉCOMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

i) Actifs financiers

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers similaires) est décomptabilisé lorsque :

- les droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont venus à échéance; ou
- la Banque Alterna a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif ou a pris en charge une obligation de les payer en entier sans délai important à un tiers dans le cadre d'un arrangement « avec flux identiques » et que l'une des deux situations suivantes s'applique :
 - la Banque Alterna a transféré la totalité ou presque des risques et des avantages de l'actif,
 - la Banque Alterna n'a ni transféré ni conservé la totalité ou presque des risques et des avantages de l'actif, mais elle a transféré le contrôle de l'actif.

Lorsque la Banque Alterna a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie d'un actif ou a conclu un arrangement « avec flux identiques », mais n'a ni transféré ni conservé la totalité ou presque des risques et avantages de l'actif, ni transféré le contrôle de l'actif, l'actif est comptabilisé en fonction du droit que la Banque Alterna conserve sur l'actif. En pareil cas, la Banque Alterna comptabilise aussi un passif correspondant. L'actif transféré et le passif correspondant sont évalués d'une façon qui reflète les droits et les obligations que la Banque Alterna a conservés. Un droit conservé qui prend la forme d'une garantie sur l'actif transféré est évalué à la valeur comptable initiale de l'actif ou au montant maximal de la contrepartie que la Banque Alterna pourrait être tenue de rembourser, selon le moindre des deux montants.

ii) Passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation en vertu du passif est acquittée ou annulée, ou qu'elle vient à échéance. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre auprès du même prêteur selon des modalités essentiellement différentes ou que les modalités d'un passif existant sont modifiées de façon considérable, cet échange ou cette modification est traité à titre de décomptabilisation du passif initial et de comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables est comptabilisé dans le compte de résultat.

g) DÉRIVÉS

Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et présentés comme un actif lorsqu'ils ont une juste valeur positive et comme un passif lorsqu'ils ont une juste valeur négative au poste « Instruments financiers dérivés » dans le bilan.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur d'un dérivé sont comptabilisés lorsqu'ils surviennent dans le compte de résultat.

Dérivés incorporés

Les dérivés peuvent être incorporés dans d'autres instruments financiers. Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers sont évalués comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas considérés comme liés de près au contrat hôte. Ces dérivés incorporés sont classés en tant qu'instruments financiers dérivés et évalués à la juste valeur, les changements étant comptabilisés dans le compte de résultat. Les seuls dérivés incorporés sont les options incorporées dans les dépôts à terme indexés de la Banque Alterna offerts aux clients (note 21a), qui sont comptabilisés au coût amorti.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

h) MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque Alterna.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture; les produits et les charges sont convertis au taux moyen annuel. Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres produits au cours de l'exercice.

i) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. L'amortissement est généralement comptabilisé selon une base linéaire sur les durées d'utilité estimées des actifs. La durée d'utilité estimative des actifs est la suivante :

Mobilier et matériel	De 5 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail plus une période d'option

L'amortissement des immobilisations corporelles est inclus dans les frais d'administration et d'occupation. L'entretien et les réparations sont également imputés aux frais d'administration et d'occupation. Les gains et les pertes sur les cessions sont présentés dans les autres produits.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation annuel et une imputation pour dépréciation est comptabilisée dans la mesure où le montant recouvrable, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité, est inférieur à sa valeur comptable. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif. Après la comptabilisation de la dépréciation d'un actif, la charge d'amortissement est ajustée au cours des périodes futures pour refléter la valeur comptable revue de l'actif. Si la dépréciation est plus tard reprise, la charge d'amortissement sera ajustée de façon prospective.

Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées au moment de leur cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation de l'actif (calculé comme la différence entre le produit net à la cession et la valeur comptable de l'actif) est comptabilisé dans les autres produits dans le compte de résultat au cours de la période pendant laquelle l'actif est décomptabilisé.

j) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

i) Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigible pour l'exercice considéré et les exercices antérieurs doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer auprès de celles-ci. Les taux d'impôt et les lois fiscales utilisés pour calculer le montant sont les taux d'impôt et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

ii) Impôt différé

L'impôt différé est axé sur les différences temporelles à la date de clôture entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs, d'une part, et leurs valeurs comptables aux fins de l'information financière, d'autre part. Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de toutes les différences temporelles imposables, sauf :

- lorsque le passif d'impôt différé découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou d'un passif lié à une transaction qui ne relève pas d'un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'a pas d'incidence sur la comptabilisation du bénéfice comptable ou du résultat imposable;
- en ce qui concerne les différences temporelles imposables associées aux investissements dans des filiales, lorsque le calendrier des reprises des différences temporelles peut être contrôlé et qu'il est probable que les différences temporelles ne seront pas contrepassées dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour l'ensemble des différences temporelles déductibles et des reports de crédits d'impôt et de pertes fiscales inutilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable pourra être

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

utilisé aux fins des différences temporelles déductibles et des reports de crédits d'impôt et de pertes fiscales inutilisés, sauf :

- lorsque l'actif d'impôt différé relatif à une différence temporelle déductible découle de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction qui ne relève pas d'un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'a pas d'incidence sur la comptabilisation du bénéfice comptable ou du résultat imposable;
- en ce qui concerne les différences temporelles déductibles associées aux investissements dans des filiales, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés seulement dans la mesure où il est probable que les différences temporelles seront contrepassées dans un avenir prévisible et qu'un bénéfice imposable pourra servir à utiliser les différences temporelles.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est examinée à la date de clôture et est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de la totalité ou d'une partie de l'actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués à la date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur permettra le recouvrement de l'actif d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt qui seront en vigueur pour l'exercice au cours duquel l'actif est réalisé ou le passif est réglé, en fonction des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

L'impôt exigible et l'impôt différé qui ont trait à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres sont aussi comptabilisés dans les capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridique ayant force exécutoire permettant de compenser les actifs d'impôt exigible et les passifs d'impôt exigible, et si l'impôt différé se rapporte à la même entité imposable et à la même administration fiscale.

k) CONTRATS DE LOCATION

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord et d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques et si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas à la Banque Alterna la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des éléments loués sont des contrats de location simple. Les paiements des contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge dans le compte de résultat de façon linéaire sur la période de location. Les loyers conditionnels à payer sont comptabilisés comme une charge au cours de la période où ils sont engagés.

Les coûts de contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge de façon linéaire sur la période de location, qui commence lorsque le locataire contrôle l'utilisation physique du bien.

l) COMPTABILISATION DES PRODUITS ET CHARGES

Le produit est comptabilisé lorsque le montant des produits et les coûts connexes peuvent être évalués de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction seront réalisés. Les critères de comptabilisation spécifiques suivants sont utilisés pour la comptabilisation des produits et des charges :

i) Produit d'intérêt et charge d'intérêt

Le produit et la charge d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers portant intérêt, sauf ceux désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif permet de calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier en affectant le produit d'intérêt ou la charge d'intérêt à la période pertinente en utilisant les flux de trésorerie futurs estimés. Les flux de trésorerie futurs estimés utilisés dans ce calcul incluent ceux déterminés par les modalités contractuelles de l'actif ou du passif, tous les frais considérés comme faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction directs et différentiels de même que toutes les autres primes ou tous les autres rabais.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

Lorsqu'un prêt est classé comme douteux par suite d'une perte de valeur, le produit d'intérêt est comptabilisé au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte de valeur.

ii) Autres produits

Les frais de service, les commissions et les autres revenus sont comptabilisés comme des produits lorsque les services correspondants ont été rendus ou fournis.

m) JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES IMPORTANTS

Au cours de l'application des méthodes comptables, la direction a exercé son jugement et a effectué des estimations pour déterminer les montants comptabilisés dans les états financiers, surtout dans les cas décrits ci-après.

i) Continuité d'exploitation

La direction de la Banque Alterna a fait une évaluation de la capacité de la banque de poursuivre ses activités et est d'avis que celle-ci dispose des ressources nécessaires pour poursuivre ses activités dans l'avenir prévisible. En outre, la direction n'est informée d'aucune incertitude importante pouvant jeter un doute significatif sur la capacité de la Banque Alterna de poursuivre ses activités. Par conséquent, les états financiers continuent d'être établis sur la base de la continuité d'exploitation.

ii) Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisés au bilan ne peut être dérivée des marchés actifs, elle est déterminée en utilisant diverses techniques d'évaluation comportant le recours à des modèles mathématiques. Les données entrant dans ces modèles proviennent des données de marché observables lorsque c'est possible, mais lorsque les données de marché observables ne sont pas disponibles, il faut exercer son jugement pour établir les justes valeurs. Pour ce faire, on tient compte de la liquidité et des variables des modèles, comme la volatilité dans le cas des dérivés à échéance éloignée ainsi que les taux d'actualisation et les taux de remboursement anticipés. La méthode d'évaluation des instruments financiers est présentée plus en détail à la note 19.

iii) Pertes de valeur sur les prêts et avances

La Banque Alterna revoit ses prêts et ses avances individuellement importants à la date de clôture pour déterminer si une perte de valeur devrait être comptabilisée dans le compte de résultat. Plus particulièrement, la direction doit exercer son jugement dans l'estimation du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs pour déterminer s'il y a eu dépréciation. Afin d'estimer ces flux de trésorerie, la Banque Alterna pose des jugements quant à la situation financière de l'emprunteur et à la valeur réalisable nette des instruments de garantie. Ces estimations reposent sur des hypothèses à l'égard d'un certain nombre de facteurs. Ainsi, les résultats réels peuvent différer, entraînant des modifications futures de la provision.

Les prêts et les avances qui ont été évalués individuellement et qui n'ont pas subi de dépréciation ainsi que tous les prêts et avances individuellement non importants sont alors évalués collectivement, en groupes d'actifs comportant des caractéristiques de risque similaires, afin de déterminer s'il faut établir une provision à l'égard des événements générateurs de pertes survenus pour lesquels il existe des preuves objectives, mais dont les effets ne sont pas encore évidents. L'évaluation collective tient compte des données du portefeuille de prêts (comme la qualité du crédit, les niveaux des arriérés, l'utilisation du crédit, les ratios prêt/garantie, etc.), des concentrations de risque et des données économiques (y compris les niveaux de chômage, les indices des prix dans l'immobilier et le rendement constaté dans les différents groupes).

La perte de valeur sur les prêts et les avances est présentée plus en détail à la note 6.

iv) Dépréciation des placements disponibles à la vente

La Banque Alterna revoit ses titres désignés comme des placements disponibles à la vente à la date de clôture pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation. Elle exerce alors un jugement similaire à celui démontré dans le cadre de l'évaluation individuelle des prêts et avances.

v) Actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés à l'égard des pertes fiscales dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable pourra être utilisé pour éponger les pertes fiscales. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

montant des actifs d'impôt différé à comptabiliser; on tient alors compte du moment où pourra se dégager un bénéfice imposable futur et de son ampleur, ainsi que des stratégies de planification fiscale futures.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 31 décembre 2011 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers. Aucune de ces normes ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers de la Banque Alterna, à l'exception de l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui sera obligatoire pour les états financiers de 2013 de la Banque Alterna et auront une incidence sur la classification et l'évaluation des actifs financiers. Bien que l'adoption anticipée de ces normes soit autorisée, la Banque Alterna n'a pas l'intention de le faire. En outre, l'ampleur de l'incidence sur les états financiers n'a pas encore été déterminée.

3. PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

a) RAPPROCHEMENTS DES CAPITAUX PROPRES ET DU RÉSULTAT

Jusqu'au 31 décembre 2010, la Banque Alterna préparait ses états financiers selon les PCGR du Canada. Il s'agit de la première fois que la Banque Alterna prépare ses états financiers selon les IFRS.

Le tableau ci-après fait état, par sujet comptable, des principales différences entre les méthodes comptables appliquées par la Banque Alterna avant le 1^{er} janvier 2010, selon les PCGR du Canada, et les méthodes comptables appliquées depuis le 1^{er} janvier 2010, selon les IFRS.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

PCGR du Canada	IFRS
COÛTS DE TRANSACTION	
<p>Une entité peut choisir de passer en charges ou de capitaliser les coûts de transaction (p. ex., les frais de courtage, les primes, les frais juridiques et les frais d'évaluation) se rapportant à tous les instruments financiers, outre les instruments financiers détenus à des fins de transaction.</p> <p>Selon les PCGR du Canada, la Banque Alterna a passé en charges les frais juridiques et les frais d'évaluation payés au nom des sociétaires lorsqu'ils ont été engagés conformément à la NOC-4 des PCGR du Canada.</p>	<p>Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers, outre les instruments désignés comme comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.</p> <p>Au moment de la transition aux IFRS, les commissions de montage de la Banque Alterna qui peuvent être imputées directement au montage d'un prêt ou incluses dans celui-ci sont différées et amorties.</p>
OPTION DE LA JUSTE VALEUR	
<p>L'option de la juste valeur, en vertu de laquelle les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans les résultats, peut être appliquée pour les actifs financiers et les passifs financiers conformément au chapitre 3855 du <i>Manuel de l'ICCA</i>, sauf pour des instruments financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable; • transférés dans le cadre d'une opération entre parties liées et non classés comme étant détenus à des fins de transaction avant l'opération. <p>Les coûts de transaction se rapportant à des actifs financiers et à des passifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le compte de résultat au moment de la comptabilisation initiale.</p>	<p>Au moment de leur comptabilisation initiale ou de la transition aux IFRS, les actifs financiers et les passifs financiers peuvent être désignés à la juste valeur par le biais du résultat net quand :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cela élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (non-concordance comptable); • ils sont gérés et leur performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. <p>Les coûts de transaction se rapportant à des actifs financiers et à des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le compte de résultat au moment de la comptabilisation initiale.</p>
ACTIFS FINANCIERS CLASSÉS COMME DISPONIBLES À LA VENTE	
<p>Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet d'une reprise, qu'il s'agisse d'un instrument d'emprunt ou d'un instrument de capitaux propres.</p> <p>Le gain ou la perte de change est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.</p>	<p>Une perte de valeur sur des instruments d'emprunt classés comme disponibles à la vente doit être reprise si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur augmente et que cette augmentation peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur dans le compte de résultat.</p> <p>Une perte de valeur sur des instruments de capitaux propres ne peut faire l'objet d'une reprise.</p> <p>Le profit ou la perte de change est comptabilisé dans le compte de résultat.</p>
DÉCOMPTABILISATION D'UN ACTIF FINANCIER	
<p>Les actifs financiers sont décomptabilisés en fonction du contrôle exercé sur ces derniers. Les risques et les avantages ne constituent pas des facteurs directs permettant d'établir si la décomptabilisation d'un actif financier doit être effectuée.</p>	<p>La décomptabilisation est fonction des risques et des avantages. Le contrôle est pris en compte uniquement si la quasi-totalité des risques et des avantages n'a pas été transférée ni conservée.</p> <p>Une décomptabilisation partielle des actifs financiers transférés peut se faire lorsqu'une entité conserve une implication continue auprès de ces derniers.</p>

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

PROVISION POUR MOINS-VALUE	
<p>PROVISION INDIVIDUELLE : Les PCGR du Canada (chapitre 3025) exigent une évaluation individuelle des prêts avant d'établir le caractère douteux à l'échelle d'un portefeuille de prêts. Cependant, selon les PCGR du Canada, les prêts dont l'évaluation individuelle démontre qu'ils n'ont pas subi de dépréciation ne font pas partie de l'évaluation collective.</p> <p>PROVISION COLLECTIVE : Les PCGR du Canada exigent la comptabilisation d'une provision générale au titre d'une moins-value additionnelle qui ne peut être déterminée prêt par prêt (chapitre 3025). En pareil cas, la moins-value fait l'objet d'une estimation à l'échelle de l'entité.</p>	<p>Les IFRS exigent une évaluation individuelle des prêts qui sont individuellement importants, de même qu'une évaluation individuelle ou collective des prêts qui ne sont pas individuellement importants. S'il n'existe pas de preuves objectives de dépréciation pour un prêt qui a fait l'objet d'une évaluation individuelle, ce prêt doit faire l'objet d'une évaluation collective.</p> <p>La provision générale n'est pas admissible selon les IFRS, mais une provision collective doit être constituée pour un portefeuille de prêts s'il n'existe pas de preuve objective de dépréciation pour un prêt qui a fait l'objet d'une évaluation individuelle. La provision collective comprend les pertes de valeur pour les pertes subies, mais non encore comptabilisées.</p>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
<p>Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.</p> <p>La reprise de pertes de valeur, en raison d'un recouvrement ultérieur, n'est pas permise.</p> <p>La méthode par composantes est présentée, mais son application n'est pas obligatoire.</p>	<p>Les immobilisations corporelles peuvent être comptabilisées selon le modèle du coût ou selon le modèle de la réévaluation (juste valeur). Au moment de la transition aux IFRS, la Banque Alterna a adopté le modèle du coût.</p> <p>La reprise de pertes de valeur, en raison d'un recouvrement ultérieur, est permise pour les actifs autres que le goodwill.</p> <p>Selon une disposition précise, les principales composantes d'un actif doivent être dépréciées séparément.</p>
IMPÔT DIFFÉRÉ	
<p>Le terme utilisé selon les PCGR du Canada est « impôts futurs ».</p> <p>Certains montants d'impôts futurs sont présentés dans l'actif à court terme ou dans le passif à court terme.</p>	<p>Le terme utilisé selon les IFRS est « impôt différé ».</p> <p>Tous les montants d'impôt différé sont présentés comme non exigibles à court terme.</p>
COMPTABILISATION DES AUTRES PROFITS ET PERTES	
<p>GAINS/(PERTES) EXTRAORDINAIRES : Les éléments inhabituels et non récurrents peuvent être présentés à la fin du compte de résultat, déduction faite des impôts, à titre de gains ou de pertes extraordinaires. Ce mode de présentation indique que l'élément fait partie des résultats, mais non des activités normales.</p> <p>INSTRUMENTS FINANCIERS : Les gains et les pertes de change tirés d'instruments monétaires et non monétaires disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.</p>	<p>Les IFRS interdisent le recours aux éléments extraordinaires, que ce soit dans le compte de résultat ou dans les notes. Ces éléments ne sont pas séparés des activités normales.</p> <p>Les profits et les pertes de change tirés d'instruments monétaires et non monétaires disponibles à la vente sont comptabilisés respectivement dans le compte de résultat et dans les autres éléments du résultat global.</p>

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

Les tableaux ci-après et les notes résument l'incidence de la transition des PCGR du Canada aux IFRS sur le bilan, le compte de résultat et l'état des flux de trésorerie de la Banque Alterna à la date de la transition (1^{er} janvier 2010) et à la clôture de l'exercice précédent.

i) Rapprochement du bilan au 1^{er} janvier 2010 (en milliers de dollars)

	Note	PCGR du Canada au 1 ^{er} janvier 2010	Ajustements	IFRS au 1 ^{er} janvier 2010
ACTIF				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		30 121 \$	- \$	30 121 \$
Prêts, nets de la provision pour prêts douteux	i), iii)	151 265	374	151 639
Immobilisations corporelles		261	-	261
Instruments financiers dérivés		103	-	103
Impôt à recevoir	ii)	-	132	132
Actif d'impôt différé	iv)	172	(104)	68
Autres actifs	ii)	614	(132)	482
		182 536 \$	270 \$	182 806 \$
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE				
Passifs :				
Dépôts		161 674 \$	- \$	161 674 \$
Instruments financiers dérivés		101	-	101
Autres passifs		2 425	-	2 425
		164 200 \$	- \$	164 200 \$
Avoir de l'actionnaire :				
Capital-actions		15 000	-	15 000
Résultats non distribués	i), iii), iv)	3 337	270	3 607
Cumul des autres éléments du résultat global		(1)	-	(1)
		18 336 \$	270 \$	18 606 \$
		182 536 \$	270 \$	182 806 \$

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

ii) Rapprochement du bilan au 31 décembre 2010 (en milliers de dollars)

	Note	PCGR du Canada au 31 décembre 2010	Ajustements	IFRS au 31 décembre 2010
ACTIF				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		11 662 \$	- \$	11 662 \$
Placements		12 308	-	12 308
Prêts, nets de la provision pour prêts douteux	i), iii)	152 726	357	153 083
Immobilisations corporelles		191	-	191
Instruments financiers dérivés		1 116	-	1 116
Actif d'impôt différé	iv)	445	(77)	368
Autres actifs		646	-	646
		179 094 \$	280 \$	179 374 \$
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE				
Passifs :				
Dépôts		155 611 \$	- \$	155 611 \$
Impôt à payer	ii)	-	620	620
Instruments financiers dérivés		139	-	139
Passif d'impôt différé	iv)	-	25	25
Autres passifs	ii)	3 442	(620)	2 822
		159 192 \$	25 \$	159 217 \$
Avoir de l'actionnaire :				
Capital-actions		15 000	-	15 000
Résultats non distribués	i), iii), iv)	4 904	255	5 159
Cumul des autres éléments du résultat global		(2)	-	(2)
		19 902 \$	255 \$	20 157 \$
		179 094 \$	280 \$	179 374 \$

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

iii) Rapprochement de l'état du résultat global (étendu) pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (en milliers de dollars)

	Note	PCGR du Canada au 31 décembre 2010	Ajustements	IFRS au 31 décembre 2010
Produit d'intérêt	i)	7 172 \$	(20) \$	7 152 \$
Produit des placements		158	-	158
		7 330	(20)	7 310
Charge d'intérêt		3 167	-	3 167
Produit d'intérêt net		4 163	(20)	4 143
Coûts d'emprunt	iii)	96	(3)	93
		4 067	(17)	4 050
Autres produits		2 884	-	2 884
		6 951	(17)	6 934
Charges opérationnelles		4 564	-	4 564
Résultat avant impôt sur le résultat		2 387	(17)	2 370
Charge d'impôt :				
Exigible		1 094	(2)	1 092
Différée		(274)	-	(274)
		820	(2)	818
Résultat net		1 567\$	(15) \$	1 552 \$
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt :				
Variation des profits et pertes non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente				
		(1)	-	(1)
		(1) \$	- \$	(1)
Résultat global		1 566 \$	(15) \$	1 551 \$

b) NOTES SUR LES RAPPROCHEMENTS

i) Coûts de transaction

Selon les IFRS, les coûts de transaction se rapportant à un instrument financier (autre qu'un instrument évalué à la juste valeur par le biais du résultat net) doivent être différés et amortis, alors que, selon les PCGR du Canada, il est possible de les passer en charges ou de les différer. Les frais juridiques et les frais d'évaluation payés au nom des clients étaient auparavant passés en charges lorsqu'ils étaient engagés conformément à la NOC-4 des PCGR du Canada, *Commissions et coûts associés aux activités de crédit*.

L'adoption des IFRS a entraîné la comptabilisation de charges différées s'élevant à 106 000 \$ au 1^{er} janvier 2010 et à 20 000 \$ au 31 décembre 2010.

ii) Impôt à recevoir ou à payer

Selon les PCGR du Canada, au 1^{er} janvier 2010, l'impôt à recevoir était comptabilisé dans les autres actifs et l'impôt à payer, au 31 décembre 2010, dans les autres passifs. Les IFRS exigent que l'impôt à recevoir ou à payer soit présenté séparément dans le bilan. Par conséquent, l'impôt à payer a été reclassé et présenté séparément dans le bilan.

iii) Provisions pour moins-value

Selon les PCGR du Canada, une provision spécifique et une provision générale pour les créances douteuses étaient comptabilisées. L'approche préconisée par les IFRS à cet égard diffère de celle appliquée selon les PCGR du Canada, puisqu'il n'est plus permis de constituer une provision générale et que les pertes de valeur ne peuvent être comptabilisées que s'il existe des preuves objectives qu'une perte a été subie. Conformément à la méthode de calcul de la perte de valeur présentée dans l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, le niveau des

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

provisions de la Banque Alterna avait diminué de 268 000 \$ au 1^{er} janvier 2010 et de 271 000 \$ sur une base cumulée au 31 décembre 2010.

iv) Actif ou passif d'impôt différé

Des variations de l'actif d'impôt différé et du passif d'impôt différé se sont produites en raison de la méthode d'évaluation différente qui a été adoptée. Un montant net d'actif d'impôt différé a été comptabilisé compte tenu des variations de la valeur comptable de l'actif et du passif.

v) Résultats non distribués

La transition des PCGR du Canada aux IFRS a eu l'incidence suivante sur les résultats non distribués :

(en milliers de dollars)	Note	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Éléments ayant une incidence :			
Ajustement au titre de la provision pour pertes sur prêts	iii)	3 \$	268 \$
Coûts de transaction différés (incitatifs hypothécaires)	i)	(20)	106
Actif d'impôt différé découlant des variations susmentionnées	iv)	2	(104)
Incidence nette sur les résultats non distribués		(15) \$	270 \$

xi) Incidence sur l'état des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie présenté selon les PCGR du Canada ne présente aucune différence significative par rapport à l'état des flux de trésorerie présenté selon les IFRS.

4. PLACEMENTS

(en milliers de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Désignés comme disponibles à la vente :			
Instruments du marché monétaire	12 534 \$	12 308 \$	- \$

Tous les autres placements de la Banque Alterna ont été classés comme étant disponibles à la vente, puis évalués et comptabilisés à la juste valeur. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée pendant les exercices 2011 et 2010.

5. PRÊTS

(en milliers de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Prêts personnels	18 019 \$	18 996 \$	17 892 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	115 741	112 597	110 853
Prêts commerciaux	20 279	21 685	23 079
	154 039 \$	153 278 \$	151 824 \$
Moins la provision pour les prêts douteux (note 6)	(211)	(195)	(185)
	153 828 \$	153 083 \$	151 639 \$

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

6. PROVISION POUR PRÊTS DOUTEUX ET PRÊTS DOUTEUX

a) PROVISION POUR PRÊTS DOUTEUX

(en milliers de dollars)	31 décembre 2011			
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts commerciaux	Total
Solde au début de l'exercice	195 \$	- \$	- \$	195 \$
Moins : prêts radiés	(88)	(1)	-	(89)
Plus : recouvrements sur prêts radiés	10	-	-	10
Plus : provision imputée à l'exploitation	93	2	-	95
Solde à la fin de l'exercice	210 \$	1 \$	- \$	211 \$
Perte de valeur individuelle				128 \$
Perte de valeur collective				83
				211 \$

(en milliers de dollars)	31 décembre 2010			
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts commerciaux	Total
Solde au début de l'exercice	185 \$	- \$	- \$	185 \$
Moins : prêts radiés	(56)	-	-	(56)
Plus : recouvrements sur prêts radiés	14	-	-	14
Plus : provision imputée à l'exploitation	52	-	-	52
Solde à la fin de l'exercice	195 \$	- \$	- \$	195 \$
Perte de valeur individuelle				84 \$
Perte de valeur collective				111
				195 \$

b) PRÊTS DOUTEUX

En fin d'exercice, le solde des prêts douteux, avant tout recouvrement obtenu grâce aux garanties associées à ces prêts, était comme suit :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Prêts personnels	128 \$	84 \$	73 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	-	209	116
Prêts commerciaux	-	-	-
	128 \$	293 \$	189 \$

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

c) PRÊTS EN SOUFFRANCE NON DOUTEUX

Un prêt est classé comme étant en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas fait un paiement à la date d'échéance stipulée dans le contrat. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance non classés comme douteux, puisqu'ils sont soit i) en souffrance depuis moins de 90 jours, ou ii) en souffrance depuis moins de 180 jours et entièrement garantis, et on peut raisonnablement s'attendre à ce que les efforts de recouvrement aboutissent au remboursement.

(en milliers de dollars)	31 décembre 2011			
	De 1 à 29 jours	De 30 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Prêts personnels	1 108 \$	183 \$	- \$	1 291 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	4 030	284	237	4 551
Prêts commerciaux	157	-	-	157
	5 295 \$	467 \$	237 \$	5 999 \$

(en milliers de dollars)	31 décembre 2010			
	De 1 à 29 jours	De 30 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Prêts personnels	1 071 \$	118 \$	- \$	1 189 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	3 464	528	-	3 992
Prêts commerciaux	118	-	-	118
	4 653 \$	646 \$	- \$	5 299 \$

(en milliers de dollars)	1 ^{er} janvier 2010			
	De 1 à 29 jours	De 30 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Prêts personnels	1 188 \$	134 \$	- \$	1 322 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	4 393	525	131	5 049
Prêts commerciaux	-	-	-	-
	5 581 \$	659 \$	131 \$	6 371 \$

d) BIENS REÇUS EN GARANTIE

Le rehaussement de crédit que la Banque Alterna détient comme garantie de prêts comprend : i) des terrains et des immeubles résidentiels, ii) des droits de recours sur des actifs commerciaux, comme des immeubles, du matériel, des stocks et des créances, iii) des droits de recours sur des biens immobiliers commerciaux qu'elle finance, et iv) des droits de recours sur des liquidités, des garanties et des titres.

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Prêts qui ne sont pas en souffrance ni douteux, en pourcentage du total des prêts	96 %	97 %	96 %
Montant des prêts restructurés au cours de la période qui auraient autrement été en souffrance ou douteux (en milliers de dollars)	- \$	- \$	9 \$
Saisie de biens reçus en garantie : valeur comptable à la date de clôture des biens donnés en garantie détenus au cours de la période (en milliers de dollars)	- \$	- \$	- \$

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Total
Coût :			
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	364 \$	447 \$	811 \$
Acquisitions	84	247	331
Cessions	(66)	-	(66)
Solde au 31 décembre 2011	382	694	1 076
Amortissement et perte de valeur :			
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	287	333	620
Amortissement	30	60	90
Perte de valeur	(22)	-	(22)
Cessions	(36)	-	(36)
Solde au 31 décembre 2011	259	393	652
Valeur comptable nette :			
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	77	114	191
Solde au 31 décembre 2011	123 \$	301 \$	424 \$

(en milliers de dollars)	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Total
Coût :			
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	364 \$	447 \$	811 \$
Solde au 31 décembre 2010	364	447	811
Amortissement et perte de valeur :			
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	264	286	550
Amortissement	23	47	70
Solde au 31 décembre 2010	287	333	620
Valeur comptable nette :			
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	100	161	261
Solde au 31 décembre 2010	77 \$	114 \$	191 \$

L'amortissement imputé aux résultats en 2011 est de 90 000 \$ (70 000 \$ en 2010) et figure dans les frais d'administration et d'occupation à même les charges opérationnelles du compte de résultat.

Les pertes de valeur sur les immobilisations corporelles figurent dans les frais d'administration et d'occupation du compte de résultat.

La valeur comptable brute des immobilisations entièrement amorties, mais toujours utilisées, est de 269 000 \$ au 31 décembre 2011 (108 000 \$ au 31 décembre 2010).

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

8. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

(en milliers de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Intérêts courus à recevoir	283 \$	241 \$	201 \$
Autres	239	405	281
	522 \$	646 \$	482 \$

9. DÉPÔTS

(en milliers de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Dépôts à vue	48 615 \$	50 863 \$	62 815 \$
Dépôts à terme	91 622	90 214	85 967
Régimes enregistrés	15 469	14 534	12 892
	155 706 \$	155 611 \$	161 674 \$

Au 31 décembre 2011, la Banque Alterna détenait des dépôts en dollars américains pour ses clients s'élevant à 624 000 \$ US (370 000 \$ US au 31 décembre 2010; 282 000 \$ US au 1^{er} janvier 2010) avec une valeur comptable de 635 000 \$ (368 000 \$ au 31 décembre 2010; 296 000 \$ au 1^{er} janvier 2010).

10. EMPRUNTS

La Banque Alterna a accès à une facilité de crédit de 30 500 000 \$ auprès de Central 1 Credit Union, dont des marges de crédit de 490 000 \$ CAN et 10 000 \$ US ainsi qu'un prêt à terme de 30 000 000 \$ CAN.

Les marges de crédit sont renouvelables tous les 12 mois et portent intérêt au taux préférentiel et le prêt à terme porte un taux d'intérêt annuel équivalent au coût des fonds pour Central 1 plus une marge applicable au moment de l'emprunt. La facilité de crédit est garantie par la société mère de la Banque Alterna, soit Alterna Savings and Credit Union Limited (« Caisse Alterna »). Le solde de ces facilités de crédit était nul en fin d'exercice (nul au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010).

En 2011 et en 2010, la Banque Alterna a toujours effectué des paiements du capital et des intérêts, et il n'y a eu aucun manquement au chapitre des facilités d'emprunt.

11. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

(en milliers de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Intérêts courus à payer	980 \$	995 \$	1 392 \$
Créditeurs et frais courus	369	602	452
Payables à la société mère	150	183	581
Produit différé (note 26d)	-	1 042	-
	1 499 \$	2 822 \$	2 425 \$

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

12. CONTRATS DE LOCATION

ENGAGEMENTS LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location simple de la Banque Alterna sont les suivants :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location		
Moins de 1 an	56 \$	58 \$
De 1 à 5 ans	60	116
Plus de 5 ans	-	-
Total des paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location	116 \$	174 \$

Pendant l'exercice 2011, un montant de 93 000 \$ a été comptabilisé comme une charge, au titre des frais d'occupation, dans l'état des résultats, relativement aux contrats de location simple (86 000 \$ en 2010).

Tous les contrats de location simple peuvent être renouvelés; en ce cas, les modalités seront renégociées.

13. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé de la Banque Alterna est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, comportant des droits de vote ordinaires.

Au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010, il y avait 1 500 001 actions ordinaires émises et en circulation, dont 1 500 000 d'une valeur nominale de 10 \$ par action et une action ordinaire d'une valeur nominale de 1 \$. Il n'y a aucune action émise qui n'est pas entièrement payée.

14. PRODUIT D'INTÉRÊT ET CHARGE D'INTÉRÊT

(en milliers de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Produit d'intérêt :		
Prêts personnels	799 \$	718 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	4 988	5 208
Prêts commerciaux	1 135	1 226
	6 922 \$	7 152 \$
Charge d'intérêt :		
Dépôts à vue	492 \$	468 \$
Dépôts à terme	1 894	2 323
Régimes enregistrés	358	376
	2 744 \$	3 167 \$

Le produit d'intérêt comptabilisé au titre des prêts douteux est nul pour les exercices se terminant le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010, puisqu'une provision avait été constituée à leur égard.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

15. PRODUIT DES PLACEMENTS

(en milliers de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Produits sur les actifs financiers classés comme disponibles à la vente	275 \$	157 \$
Autre	-	1
	275 \$	158 \$

16. AUTRES PRODUITS

(en milliers de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Gain sur la vente des comptes des services consultatifs financiers (note 26d)	2 784 \$	- \$
Frais de service	220	230
Commissions	213	2 600
Gains sur les opérations de change	21	30
Autres	22	24
	3 260 \$	2 884 \$

17. CHARGES OPÉRATIONNELLES

(en milliers de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Frais d'administration	1 008 \$	1 251 \$
Salaires et avantages sociaux	845	2 910
Marketing et relations communautaires	210	239
Frais d'occupation	201	164
	2 264 \$	4 564 \$

18. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les éléments importants de l'actif (du passif) d'impôt différé de la Banque Alterna sont comme suit :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1^{er} janvier 2010
Instruments dérivés	34 \$	37 \$	28 \$
Immobilisations corporelles	23	29	36
Provision pour prêts douteux	25	29	33
Produit différé	-	276	-
Autre	-	(28)	(29)
	82 \$	343 \$	68 \$
Éléments figurant au bilan :			
Actif d'impôt différé	82 \$	368 \$	68 \$
Passif d'impôt différé	-	(25)	-
Impôt différé, montant net	82 \$	343 \$	68 \$

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés aux taux prévus par la loi, et de la charge (recouvrement) d'impôt se présente ainsi :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Charge d'impôt prévue aux taux fédéral et provincial combinés	1 501 \$	28 %	730 \$	31 %
Incidence du gain sur la vente de comptes des services consultatifs financiers (note 26d)	(788)	(15 %)	-	- %
Encouragements provinciaux aux petites entreprises	(21)	- %	-	- %
Écart de taux	8	- %	46	2 %
Rajustements pour exercices précédents	7	- %	51	2 %
Écarts permanents	2	- %	5	- %
Autres – nets	132	2 %	(14)	(1 %)
	841 \$	15 %	818 \$	34 %

Éléments figurant au compte de résultat :

Impôt exigible	582	1 092
Impôt différé	259	(274)
Charge d'impôt	841 \$	818 \$

L'impôt différé se rapportant aux éléments imputés aux capitaux propres au cours de l'exercice se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Variation des profits et pertes non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente	25 \$	- \$
	25 \$	- \$

Au 31 décembre 2011, il n'y avait pas de passif d'impôt éventuel ni d'actif d'impôt éventuel à comptabiliser selon l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

19. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente la juste valeur estimative des instruments financiers de la Banque Alterna pour chaque catégorie d'instrument financier, y compris la juste valeur des emprunts calculée avant la provision pour prêts douteux, suivant les méthodes d'évaluation et les hypothèses présentées ci-dessous.

(en milliers de dollars)	31 décembre 2011		31 décembre 2010		1 ^{er} janvier 2010	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Disponibles à la vente :						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 629 \$	11 629 \$	11 662 \$	11 662 \$	30 121 \$	30 121 \$
Placements	12 534	12 534	12 308	12 308	-	-
Désignés à la juste valeur marchande par le biais du résultat net :						
Instruments financiers dérivés						
– options achetées	37	37	141	141	103	103
– options sur actions	-	-	975	975	-	-
Prêts et créances :						
Prêts						
– prêts personnels	18 019	18 124	18 996	19 069	17 982	18 062
– prêts hypothécaires résidentiels	115 741	120 130	112 597	117 053	110 763	119 364
– prêts commerciaux	29 279	21 194	21 685	22 836	23 079	25 036
TOTAL DE L'ACTIF	178 239 \$	183 648 \$	178 364 \$	184 044 \$	182 048 \$	192 686 \$
Autres éléments de passif :						
Dépôts						
– dépôts à vue	48 615 \$	48 615 \$	50 863 \$	50 863 \$	62 815 \$	62 815 \$
– dépôts à terme	91 622	91 964	90 214	90 317	85 967	86 470
– régimes enregistrés	15 469	15 607	14 534	14 670	12 892	13 042
Désignés à la juste valeur marchande par le biais du résultat net :						
Instruments financiers dérivés						
– options incorporées	36	36	139	139	101	101
TOTAL DU PASSIF	155 742 \$	156 222 \$	155 750 \$	155 989 \$	161 775 \$	162 698 \$

Les montants des justes valeurs ci-dessus correspondent approximativement aux montants auxquels ces instruments pourraient être échangés dans une opération conclue par des parties agissant de leur plein gré et sans aucune contrainte. Les justes valeurs sont estimées selon leur valeur actualisée et d'autres techniques d'évaluation. Ces valeurs estimatives peuvent varier considérablement selon les hypothèses formulées sur le montant et l'échéancier des flux monétaires futurs ainsi que sur les taux d'actualisation estimés. Puisque les montants sont fondés sur des estimations et des jugements, la juste valeur globale estimative ne devrait pas être interprétée comme nécessairement réalisable dans une liquidation immédiate des instruments.

La juste valeur des instruments financiers est généralement établie comme suit :

Les placements – à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie selon les taux d'intérêt en vigueur.

Les prêts personnels, les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts commerciaux et les dépôts – à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie selon les taux d'intérêt en vigueur sur les instruments ayant des échéances restantes et les

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

conditions similaires. La juste valeur de tous les types de prêts consentis est calculée avant la provision pour prêts douteux.

Les instruments financiers dérivés (à l'exception des options sur actions) – la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation basés sur les montants notionnels des dérivés, les dates d'échéance et les taux.

La juste valeur des instruments financiers avec une échéance à moins d'un an se rapproche de leur valeur comptable, en raison de leur courte échéance, à moins d'indication contraire.

Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur font l'objet d'un classement hiérarchique selon les prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1) ou selon des modèles basés sur des données de marché observables, autres que les prix cotés (niveau 2) ou sur des données qui ne sont pas observables sur le marché (niveau 3).

Les tableaux suivants présentent le classement hiérarchique des actifs et des passifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010.

31 décembre 2011 (en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif financier :				
Instruments financiers disponibles à la vente	- \$	12 534 \$	- \$	12 534 \$
Instruments financiers dérivés				
– options achetées	-	37	-	37
Total de l'actif financier	- \$	12 571 \$	- \$	12 571 \$
Passif financier :				
Instruments financiers dérivés				
– options incorporées	(- \$)	(36 \$)	(- \$)	(36 \$)
Total du passif financier	(- \$)	(36 \$)	(- \$)	(36 \$)
31 décembre 2010 (en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif financier :				
Instruments financiers disponibles à la vente	- \$	12 308 \$	- \$	12 308 \$
Instruments financiers dérivés				
– options achetées	-	141	-	141
Total de l'actif financier	- \$	12 449 \$	- \$	12 449 \$
Passif financier :				
Instruments financiers dérivés				
– options incorporées	(- \$)	(139 \$)	(- \$)	(139 \$)
Total du passif financier	(- \$)	(139 \$)	(- \$)	(139 \$)
1^{er} janvier 2010 (en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif financier :				
Instruments financiers dérivés				
– options achetées	- \$	103 \$	- \$	103 \$
Total de l'actif financier	- \$	103 \$	- \$	103 \$
Passif financier :				
Instruments financiers dérivés				
– options incorporées	(- \$)	(101 \$)	(- \$)	(101 \$)
Total du passif financier	(- \$)	(101 \$)	(- \$)	(101 \$)

20. NATURE ET ÉTENDUE DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Banque Alterna est exposée aux risques suivants liés aux instruments financiers qu'elle détient : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. Ce qui suit est une description de ces risques et de la manière dont la Banque Alterna gère son exposition à ces risques.

a) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Pour la Banque Alterna, les trois principales catégories d'actif exposées au risque de crédit sont les prêts, les placements et les instruments financiers dérivés inscrits au bilan.

L'objectif de la Banque Alterna en matière de gestion du risque de crédit est de réduire cette perte financière, dans la mesure du possible. Le risque de crédit est géré conformément à la Politique de crédit pour les prêts et la Politique de placement et d'instruments dérivés. Le conseil d'administration examine et approuve annuellement ces politiques.

En matière des prêts, la Banque Alterna minimise son exposition au risque de crédit en :

- délimitant la zone géographique de son marché cible;
- limitant la somme prêtée à un emprunteur à un moment donné, soit 100 000 \$ sous forme de prêts personnels non garantis, 1 500 000 \$ sous forme de prêts hypothécaires résidentiels, 4 000 000 \$ sous forme de prêts hypothécaires commerciaux, prêts sur nantissement et prêts à terme, et un total de 4 000 000 \$ sous forme de prêts par emprunteur et personnes rattachées;
- effectuant une analyse de crédit avant l'autorisation d'un prêt;
- obtenant des garanties appropriées;
- établissant des taux basés sur le risque;
- limitant la concentration par région et par secteur d'activité dans le cas de prêts commerciaux.

L'exposition aux prêts est gérée et surveillée à l'aide de la mise en place de limites de crédit par emprunteur individuel et personnes rattachées ainsi qu'un processus d'examen du crédit. Cet examen assure que l'emprunteur se conforme à la politique interne et aux normes de souscription. La Banque Alterna se sert d'une garantie accessoire, généralement sous forme de charges fixes et flottantes sur les actifs des emprunteurs. Le risque de crédit est aussi géré par une analyse périodique de la capacité des clients à rencontrer leurs obligations de remboursement de l'intérêt et du capital ainsi que par l'ajustement des limites d'emprunt le cas échéant.

La Banque Alterna obtient des garanties à l'égard des avances et des prêts accordés aux sociétaires, sous forme d'hypothèques sur les biens, d'autres titres nominatifs sur les actifs et de cautionnements. L'estimation des justes valeurs est fondée sur la valeur de l'instrument de garantie évaluée au moment de l'emprunt, laquelle n'est actualisée que s'il y a renouvellement de l'emprunt en question ou lorsque ce dernier devient un prêt douteux.

La Banque Alterna liquide le bien affecté en garantie, afin de recouvrer une partie ou la totalité de l'exposition au risque engagé lorsque l'emprunteur est incapable de satisfaire son obligation primaire ou refuse de le faire.

La Banque Alterna investit les liquidités excédentaires dans le marché monétaire à court terme, dans des titres adossés à une garantie hypothécaire et dans le marché des obligations. Tous les placements dans des instruments à court terme doivent être évalués au minimum R1-L par Dominion Bond Rating Service (DBRS) et au moins A-3 par Standard & Poor's (S&P). Tous les titres adossés à une garantie hypothécaire doivent être garantis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*. Tous les placements dans des obligations doivent être évalués au minimum A par DBRS et S&P. Les placements, autres que ceux émis par le gouvernement du Canada et les sociétés d'État de celui-ci, sont diversifiés en limitant les placements auprès d'un même émetteur à un maximum du plus élevé de 20 % du portefeuille ou d'une limite de 2 000 000 \$ à 10 000 000 \$, déterminée par la politique, selon le risque de crédit de l'émetteur.

Pour les placements et les dérivés, le risque est déterminé en évaluant l'exposition à des contreparties individuelles pour s'assurer que le total de la juste valeur des placements et des dérivés respecte la limite déterminée par la politique, au niveau de la pondération des émetteurs et du montant en dollars. Cela permet aussi de réduire le risque de concentration

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

du portefeuille. La qualité des contreparties est évaluée par deux agences d'évaluation de crédit, DBRS et S&P, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

La Banque Alterna n'a aucune exposition importante au risque de crédit provenant d'une seule contrepartie ou d'un groupe de contreparties ayant des caractéristiques similaires. Selon la définition établie par la Banque Alterna, les contreparties ont des caractéristiques similaires si elles sont des entités liées ou exploitent des secteurs similaires. Le risque de concentration dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels est limité, car 48 % (49 % en 2010) des prêts bénéficient d'une assurance. La Banque Alterna surveille le risque de concentration des prêts commerciaux en établissant des limites maximales d'exposition pour le total des soldes d'emprunt par secteur. La valeur comptable de l'actif financier constaté aux états financiers, à l'exclusion des prêts hypothécaires assurés, nets des pertes de valeur, représente l'exposition maximale de la Banque Alterna au risque de crédit, sans tenir compte de la valeur des garanties obtenues, le cas échéant. L'exposition maximale au risque de crédit de la Banque Alterna au 31 décembre 2011 était de 98 253 000 \$ (97 928 000 \$ en 2010).

b) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut deux types de risque : le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le résultat net de la Banque Alterna est exposé au risque de taux d'intérêt en raison des asymétries entre les échéances et les types de taux d'intérêt (fixe ou variable) de ses actifs et de ses passifs financiers.

L'objectif de la Banque Alterna en ce qui concerne le risque de taux d'intérêt est d'optimiser la marge d'intérêt tout en respectant les limites de la politique approuvée à cet égard. La Banque Alterna a recours à des dérivés sur taux d'intérêt tels que les options pour gérer le risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt est géré conformément à la Politique de gestion du risque structural. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil. La Banque Alterna fait état du risque de taux d'intérêt, par rapport aux limites établies dans la politique, chaque mois au comité de l'actif et du passif et chaque trimestre au conseil d'administration.

L'exposition maximale au risque de taux d'intérêt que la Banque Alterna tolère sur une période de 12 mois est limitée à 5 % du produit d'intérêt net moyen prévu, compte tenu d'un intervalle de confiance de 95 %. L'exposition tolérable maximale au risque de taux d'intérêt au niveau du bilan entier est limitée à 7 % de l'avoir, cette limite servant à atténuer le risque de taux d'intérêt à long terme. Au 31 décembre 2011, ces mesures se traduisaient par des résultats de 1,97 % (0,47 % en 2010) et 1,82 % (2,57 % en 2010) respectivement.

Le tableau suivant présente l'exposition de la Banque Alterna au risque de taux d'intérêt en raison des asymétries, ou écarts, entre ses actifs et ses passifs financiers. Les instruments financiers ont été présentés selon la date la plus rapprochée entre la date de réévaluation contractuelle et la date d'échéance. Certaines dates de réévaluation contractuelle ont été rajustées en fonction des estimations de la direction à l'égard des remboursements et des rachats anticipés. La moyenne pondérée des taux d'intérêt présentée représente les taux historiques, dans le cas d'instruments à taux fixe comptabilisés au coût amorti, et les taux de marché en vigueur, dans le cas d'instruments à taux variable ou comptabilisés à leur juste valeur. Les instruments dérivés sont présentés dans la catégorie des taux variables.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

(en milliers de dollars)							31 décembre 2011	31 décembre 2010	
		Échéance							
	Non sensible aux taux d'intérêt	Taux variable sur demande	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 942 \$	8 687 \$	-	-	-	-	11 629 \$	11 662 \$	
Taux d'intérêt	-	1,07 %	-	-	-	-	1,07 %	0,81 %	
Placements	-	-	-	6 258 \$	6 276 \$	-	12 534 \$	12 308 \$	
Taux d'intérêt	-	-	-	1,28 %	1,72 %	-	1,5 %	1,15 %	
Prêts personnels	-	16 674 \$	43 \$	91 \$	1 001 \$	-	17 809 \$	18 800 \$	
Taux d'intérêt	-	3,67 %	11,1 %	6,72 %	4,61 %	-	3,76 %	4,37 %	
Prêts hypothécaires résidentiels	-	17 020 \$	3 258 \$	18 795 \$	76 667 \$	-	115 740 \$	112 598 \$	
Taux d'intérêt	-	2,59 %	4,59 %	4,73 %	4,3 %	-	4,13 %	4,49 %	
Prêts commerciaux	-	697 \$	1 124 \$	6 354 \$	11 918 \$	186 \$	20 279 \$	21 685 \$	
Taux d'intérêt	-	3,26 %	5,55 %	5,76 %	5,4 %	5,72 %	5,45 %	5,55 %	
Autres	1 248 \$	37 \$	-	-	-	-	1 285 \$	2 321 \$	
TOTAL DE L'ACTIF	4 190 \$	43 115 \$	4 425 \$	31 498 \$	95 862 \$	186 \$	179 276 \$	179 374 \$	
Dépôts	-	52 405 \$	4 516 \$	32 599 \$	66 186 \$	-	155 706 \$	155 611 \$	
Taux d'intérêt	-	1,01 %	2,56 %	1,72 %	2,07 %	-	1,66 %	1,79 %	
Autres	1 499 \$	36 \$	-	-	-	-	1 535 \$	3 606 \$	
Avoir de l'actionnaire	22 035 \$	-	-	-	-	-	22 035 \$	20 157 \$	
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	23 534 \$	52 441 \$	4 516 \$	32 599 \$	66 186 \$	- \$	179 276 \$	179 374 \$	
ÉCART DE CONCORDANCE	(19 344 \$)	(9 326 \$)	(91 \$)	(1 101 \$)	29 676 \$	186 \$	- \$	- \$	

Analyse de sensibilité

D'après les positions de taux d'intérêt de la Banque Alterna au 31 décembre 2011, une hausse immédiate et soutenue des taux d'intérêt de 100 points de base pour toutes les échéances entraînerait une augmentation du produit d'intérêt net et une diminution des autres éléments du résultat global d'environ 233 000 \$ et 210 000 \$ respectivement au cours des 12 prochains mois. Une diminution immédiate et soutenue des taux d'intérêt de 100 points de base entraînerait une diminution du produit d'intérêt net et une augmentation des autres éléments du résultat global d'environ 245 000 \$ et 218 000 \$ respectivement.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

ii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le résultat net de la Banque Alterna est exposé au risque de change en raison des placements en dollars américains et des dépôts en dollars américains des clients.

La Banque Alterna réduit le risque de change en investissant dans des instruments financiers libellés en devises compensatoires de durées similaires. Le risque de change est géré conformément à la Politique de gestion du risque structural. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil.

La Banque Alterna évalue quotidiennement le risque de change en fonction du pourcentage des actifs financiers libellés en devises par rapport aux passifs financiers similaires libellés en devises. Au 31 décembre 2011, le pourcentage des actifs financiers libellés en devises se situait entre 90 % et 110 % des passifs financiers libellés en devises.

Dans le cas d'une variation instantanée de 1 % du taux de change, le résultat net de la Banque Alterna a une exposition minimale.

c) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Banque Alterna éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Banque Alterna est exposée au risque de liquidité en raison de l'asymétrie des échéances des actifs et des passifs financiers, ainsi que de l'incertitude liée aux rentrées et aux sorties quotidiennes de trésorerie.

Le risque de liquidité est géré conformément à la Politique de gestion de la liquidité et du financement. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil. La Banque Alterna gère le risque de liquidité en surveillant les flux et les prévisions de trésorerie, en maintenant une réserve d'actifs financiers liquides de grande qualité, en maintenant une fondation stable de dépôts de base et à terme, en surveillant les limites de concentration sur les sources uniques de dépôts, et en diversifiant les sources de financement. La Banque Alterna fait état du risque de liquidité, par rapport aux limites établies dans la politique, chaque mois au comité de l'actif et du passif, et chaque trimestre au conseil d'administration.

La Banque Alterna maintient un minimum du plus élevé de 10 % de son actif total ou de l'écart de financement de trois mois évalué selon un modèle d'échelonnage des échéances, sous forme de liquidité, tel que les espèces, les bons du Trésor et autres titres hautement négociables. Au 31 décembre 2011, le pourcentage de liquidité par rapport au total de l'actif était de 13,48 % (13,27 % en 2010). Les échéances contractuelles des actifs et des passifs figurent au tableau de la note 20 b) Risque de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente le profil des échéances du passif financier en fonction des obligations de remboursement contractuelles et exclut les flux de trésorerie contractuels ayant trait au passif lié aux instruments dérivés qui sont présentés à la note 21.

	(en milliers de dollars)				31 décembre 2011	31 décembre 2010
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance définie	Total	Total
Dépôts	37 115 \$	66 186 \$	- \$	52 405 \$	155 706 \$	155 611 \$

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

21. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Banque Alterna utilise des instruments financiers dérivés comme les options, afin de gérer le risque de taux d'intérêt. Tous les instruments financiers dérivés, à l'exception des options sur actions, sont des dérivés de taux d'intérêt. Aucun des instruments financiers dérivés ne sert aux fins de négociation ou de spéculation. Le tableau suivant résume la valeur comptable des instruments financiers dérivés détenus par la Banque Alterna :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2011		31 décembre 2010		1 ^{er} janvier 2010	
	Valeur comptable		Valeur comptable		Valeur comptable	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Options d'achat	37 \$	36 \$	141 \$	139 \$	103 \$	101 \$
Options sur actions	-	-	975	-	-	-
	37 \$	36 \$	1 116 \$	139 \$	103 \$	101 \$

a) OPTIONS D'ACHAT

(en milliers de dollars)	31 décembre 2011			31 décembre 2010		1 ^{er} janvier 2010			
	Échéance résiduelle			Total du capital théorique	Juste valeur	Total du capital théorique	Juste valeur		
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans						
Options achetées (actif)	- \$	882 \$	- \$	882 \$	37 \$	1 124 \$	141 \$	640 \$	103 \$
Options incorporées (passif)	- \$	882 \$	- \$	882 \$	36 \$	1 124 \$	139 \$	640 \$	101 \$

Au 31 décembre 2011, la Banque Alterna avait émis à ses clients des dépôts à terme indiciels de 882 000 \$ (1 124 000 \$ au 31 décembre 2010 et 640 000 \$ au 1^{er} janvier 2010). À l'émission, ces dépôts à terme ont des échéances de cinq ans et versent aux déposants, à l'échéance, des intérêts fondés sur la performance de l'indice S&P/TSX60. La Banque Alterna a recours à des options d'achat sur les indices susmentionnés à échéances équivalentes pour compenser le risque associé à ces produits.

b) OPTIONS SUR ACTIONS

Au cours de l'exercice 2010, la Banque Alterna a acquis une option d'achat de 431 250 instruments de capitaux propres totalisant 975 000 \$. Cette option pouvait être exercée au prix de 0,00001 \$ par action pendant une période de sept ans suivant la date d'octroi. Puisque l'option était liée à des instruments de capitaux propres qui n'avaient pas de prix cotés sur des marchés actifs, elle a été évaluée au prix coûtant. Le 1^{er} janvier 2011, l'option a été vendue à la Caisse Alterna dans le cadre de la vente des comptes de ses services consultatifs financiers (note 26d).

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

c) RISQUE DE CRÉDIT

La ligne directrice D-6 *Déclaration des instruments dérivés* du BSIF exige que toute institution financière fédérale, notamment les banques, déclare le coût de remplacement positif, le montant en équivalent-crédit et l'équivalent du facteur de pondération des risques par catégorie d'instrument dérivé. Le tableau suivant présente les instruments dérivés portant un coût de remplacement positif, détenus par la Banque Alterna au 31 décembre :

31 décembre 2011 (en milliers de dollars)	Coût de remplacement	Montant en équivalent-crédit	Équivalent du facteur de pondération des risques
Options achetées	38 \$	109 \$	22 \$
	38 \$	109 \$	22 \$

31 décembre 2010 (en milliers de dollars)	Coût de remplacement	Montant en équivalent-crédit	Équivalent du facteur de pondération des risques
Options achetées	143 \$	226 \$	45 \$
Options sur actions	975	1 073	1 073
	1 118 \$	1 299 \$	\$1 118 \$

1^{er} janvier 2010 (en milliers de dollars)	Coût de remplacement	Montant en équivalent-crédit	Équivalent du facteur de pondération des risques
Options achetées	103 \$	155 \$	31 \$
	103 \$	155 \$	31 \$

Le coût de remplacement est ce qu'il coûte pour remplacer, au cours du marché, tous les contrats ayant une juste valeur positive. En fait, il représente les gains non réalisés sur les instruments dérivés de la Banque Alterna.

Le montant en équivalent-crédit est le coût de remplacement positif auquel s'ajoute un montant représentant le risque de crédit potentiel futur, conformément aux lignes directrices du BSIF établissant des normes de fonds propres.

L'équivalent du facteur de pondération des risques est l'équivalent-crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie, tel qu'il est stipulé par le BSIF.

22. GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la Banque Alterna en ce qui a trait à la gestion du capital est d'assurer la viabilité à long terme de la société et la sécurité des dépôts des clients, en détenant un niveau de capital considéré suffisant pour protéger contre les pertes imprévues et pour satisfaire aux exigences à ce titre énoncées dans la *Loi sur les banques* (la « Loi ») et les règlements du BSIF. Selon la définition de la Banque Alterna, le capital inclut le capital-actions, les résultats non distribués et les autres éléments du résultat étendu.

La Banque Alterna gère son capital conformément à la Politique de gestion du capital, qui est examinée et approuvée annuellement par le conseil.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

Selon la politique, la Banque Alterna doit détenir un capital supérieur ou égal aux limites suivantes :

Rapport de l'actif aux fonds propres	Maximum de 12,5
Rapport du capital à l'actif à risques pondérés	Minimum de 16 %

En outre, la Banque Alterna a établi un Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) et elle a fourni des capitaux non exigés par la Loi pour d'autres importants risques d'entreprise.

Les processus de gestion du capital incluent l'établissement de politiques à ce titre, la surveillance et la communication, l'établissement de politiques en matières reliées telles que la gestion de l'actif et du passif, la présentation au conseil de rapports sur les résultats financiers et l'adéquation du capital, et l'établissement de budgets et la divulgation des écarts budgétaires.

Le capital total inclut le capital de première catégorie et de deuxième catégorie, moins certaines déductions. Le capital de première catégorie représente les formes de capital les plus permanentes et comprend principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées moins les déductions requises en vertu de Bâle II. Le capital de deuxième catégorie est composé principalement de débiteures subordonnées et de la partie admissible de la provision générale pour pertes sur créances. Le ratio du capital de première catégorie et le ratio du capital total sont les principales mesures du capital surveillées par l'organisme qui réglemente les activités de la Banque Alterna.

Le ratio de capital de première catégorie est obtenu en divisant le capital de première catégorie par l'actif à risques pondérés. Le ratio du capital total est obtenu en divisant le capital total par l'actif à risques pondérés.

Bâle II – Capital réglementaire et actif à risques pondérés :

	31 déc. 2011		31 déc. 2010
	(milliers)		(milliers)
Capital de première catégorie	22 108	\$	19 904
Capital de deuxième catégorie	-		-
Capital total	22 108		19 904
Total de l'actif à risques pondérés	68 905		70 088
Ratio du capital de première catégorie	32,1	%	28,4
Ratio du capital total	32,1	%	28,4

Au 31 décembre 2011, le rapport de l'actif aux fonds propres de la Banque Alterna était de 8 (9 en 2010). La Banque Alterna était en conformité avec la politique, la Loi et les règlements, en ce qui a trait au rapport de l'actif aux fonds propres et au capital total comme pourcentage de l'actif à risques pondérés. De plus, la Banque Alterna était en conformité avec ces exigences tout au cours de l'exercice.

23. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Au 31 décembre 2011, les instruments de crédit autorisés, mais non encore avancés, étaient les suivants :

(en milliers de dollars)	Total	Durée moyenne	Taux moyen
Prêts hypothécaires résidentiels	1 299 \$	5 ans	2,84 %
Marges de crédit non avancées	15 206 \$	-	Taux en vigueur à la date de réalisation

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

b) ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de son exploitation, la Banque Alterna fait l'objet de diverses réclamations et poursuites dont elle ne peut pas prédire l'issue avec certitude. Cependant, la direction est d'avis que le règlement des réclamations et des poursuites en cours au 31 décembre 2011 n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Banque Alterna.

c) ENTENTES D'INDEMNISATION

Dans le cours normal de son exploitation, la Banque Alterna signe des ententes d'indemnisation avec des contreparties lors de certaines transactions telles que les contrats d'achat, les conventions de service et la vente d'actifs. Ces ententes d'indemnisation prévoient que la Banque Alterna compense les contreparties pour des coûts encourus à la suite de changements de lois et de règlements (dont les lois fiscales) ou à la suite de réclamations en justice ou de sanctions prévues par la loi, que les contreparties pourraient subir en raison de la transaction. D'autre part la Banque Alterna garantit les administrateurs et les dirigeants, dans la mesure où la loi le permet, à l'égard de certaines réclamations qui pourraient être portées contre eux, dans leur qualité actuelle ou passée d'administrateur ou de dirigeant. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le contrat. En raison de la nature de ces ententes, la Banque Alterna ne peut pas faire une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait avoir à verser à des contreparties. Par le passé, la Banque Alterna n'a pas été tenue de faire de paiement important en vertu de telles ententes d'indemnisation. Aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

24. INFORMATIONS SECTORIELLES

Aucune information sectorielle n'est présentée. La Banque Alterna gère ses activités dans un seul secteur d'exploitation intégré, vu que ses activités principales se rapportent à la prestation de services bancaires personnels et commerciaux en Ontario et au Québec. Par conséquent, aux fins de l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, l'information financière est présentée pour un seul secteur d'exploitation.

25. NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

a) COMPOSANTES DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Fonds en caisse	2 942 \$	2 771 \$	3 429 \$
Titres négociables (échéance initiale de 90 jours ou moins)	8 687	8 891	26 692
	11 629 \$	11 662 \$	30 121 \$

b) PRÉSENTATION DES FLUX DE TRÉSORERIE À LEUR MONTANT NET

Les flux de trésorerie provenant des avances et des remboursements de prêts, et des dépôts et des retraits des clients sont présentés à leur montant net dans l'état des flux de trésorerie.

26. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Des parties sont réputées être liées si l'une a la capacité d'exercer directement ou indirectement un contrôle ou une influence notable sur les décisions concernant l'exploitation et la gestion financière de l'autre. Les parties liées de la Banque Alterna sont :

- son personnel de gestion clé et les membres de sa famille immédiate ainsi que les entités sur lesquelles ce personnel ou les membres de sa famille immédiate exercent un contrôle ou une influence notable, ou encore à l'égard desquelles ils détiennent un important droit de vote;
- la société mère, la Caisse Alterna.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

La Banque Alterna a établi des relations d'affaires avec de nombreuses parties liées. Les transactions avec ces parties sont conclues dans le cours normal des activités de la Banque Alterna, selon des modalités semblables à celles en vigueur pour des transactions comparables avec d'autres parties, y compris en ce qui a trait aux taux d'intérêt et aux garanties. Ces transactions ne supposaient pas un degré de recouvrabilité ou d'autres caractéristiques défavorables plus risqués qu'à l'habitude.

a) TRANSACTIONS AVEC LE PERSONNEL DE GESTION CLÉ

Les principaux dirigeants sont les employés qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Banque Alterna, directement ou indirectement, y compris les administrateurs et le personnel de direction. Le contrôle se définit comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité, afin d'obtenir des avantages de ses activités. La Banque Alterna considère que les membres de son conseil d'administration et de sa haute direction représentent ses principaux dirigeants, aux fins de l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*.

i) Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération totale des principaux dirigeants pour l'exercice, y compris les montants payés ou à payer, ou prévus, est la suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Avantages du personnel à court terme	74 \$	190 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages du personnel à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Total de la rémunération des principaux dirigeants	74 \$	190 \$

ii) Prêts aux principaux dirigeants

Aucun prêt consenti à un dirigeant principal n'est classé dans la catégorie des prêts douteux. Les prêts sont principalement des prêts hypothécaires résidentiels aux taux en vigueur moins 2,25 %, ainsi que des marges de crédit personnelles et des prêts personnels, au taux du marché moins une réduction en fonction du type et du risque du prêt.

(en milliers de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
1) Valeur globale des prêts en cours à la date de clôture	449 \$	460 \$
2) Valeur totale des marges de crédit personnelles à la date de clôture	249	249
Moins : montant des tirages inclus dans les emprunts et en 1)	(150)	(129)
Solde net disponible	548 \$	580 \$
Valeur globale des prêts décaissés pendant l'exercice :		
Prêts hypothécaires résidentiels	- \$	- \$
Prêts personnels	-	129
Total	- \$	129 \$

La plupart des principaux dirigeants ne sont pas rémunérés par la Banque Alterna, puisqu'ils sont employés de la société mère, la Caisse Alterna.

iii) Dépôts des principaux dirigeants

(en milliers de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Valeur totale des dépôts à vue, à terme et enregistrés des principaux dirigeants	192 \$	248 \$
Total du montant payé en intérêts sur les dépôts des principaux dirigeants	3	7

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

b) ENTENTE RELATIVE AUX SERVICES DE GESTION

En vertu d'une entente avec la société mère, la Caisse Alterna, la Banque Alterna fait des paiements pour les coûts engagés et les services rendus relatifs à la gestion et l'administration de la Banque Alterna. En 2011, des frais de gestion de 657 000 \$ (2 378 000 \$ en 2010) ont été chargés et sont inclus dans les frais d'exploitation (note 17). Les transactions sont comptabilisées conformément à l'entente négociée par les deux parties.

En fin d'exercice, la Banque Alterna devait la somme de 150 000 \$ à la Caisse Alterna (183 000 \$ en 2010).

c) DÉPÔTS

Au 31 décembre 2011, les dépôts comptaient des dépôts à terme de la Caisse Alterna de 55 706 000 \$ (53 917 000 \$ en 2010). Les intérêts courus s'élevaient à 409 000 \$ (419 000 \$ en 2010) et sont inclus dans les autres éléments de passif. Les dépôts à terme portent un taux d'intérêt moyen pondéré de 1,68 % (1,77% en 2010) et viennent à échéance entre 2012 et 2015. Les intérêts afférents à ces dépôts au cours de l'exercice ont totalisé 960 000 \$ (1 317 000 \$ en 2010).

d) VENTE DES COMPTES DES SERVICES CONSULTATIFS FINANCIERS

Le 1^{er} janvier 2011, la Banque Alterna a vendu à la Caisse Alterna les comptes de ses services consultatifs financiers, composés de fonds communs de placement et de valeurs mobilières, au prix de 2,9 millions de dollars. La vente a donné lieu au transfert et à la sortie du bilan d'un actif net de 116 000 \$ (incluant une option sur actions de 975 000 \$ (note 21b) et un produit différé de 1 042 000 \$ (note 11) et la prise en compte d'un gain de 2 784 000 \$ (note 16).

27. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

a) ACTIF ET PASSIF COURANTS ET NON COURANTS

Le tableau suivant présente une analyse de chaque élément des rubriques Actif et Passif selon les montants qui devraient être recouverts ou réglés d'ici un an ou après un an, au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010.

(en milliers de dollars)	Au 31 décembre 2011			Au 31 décembre 2010		
	Moins de 1 an	Après 1 an	Total	Moins de 1 an	Après 1 an	Total
Actif						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 629 \$	- \$	11 629 \$	11 662 \$	- \$	11 662 \$
Placements	6 258	6 276	12 534	12 308	-	12 308
Prêts hypothécaires résidentiels	39 073	76 668	115 741	16 857	95 740	112 597
Prêts commerciaux	8 175	12 104	20 279	4 531	17 154	21 685
Prêts personnels	17 017	1 002	18 019	16 953	2 043	18 996
Provision pour prêts douteux	(211)	-	(211)	(195)	-	(195)
Immobilisations corporelles	-	424	424	-	191	191
Instruments financiers dérivés	-	37	37	-	1 116	1 116
Impôt à recevoir	220	-	220	-	-	-
Actif d'impôt différé	-	82	82	-	368	368
Autres actifs	522	-	522	646	-	646
Total de l'actif	82 683 \$	96 593 \$	179 276 \$	62 762 \$	116 612 \$	179 374 \$
Passif						
Dépôts à vue	48 615 \$	- \$	48 615 \$	50 863 \$	- \$	50 863 \$
Dépôts à terme	31 552	60 070	91 622	33 106	57 108	90 214
Régimes enregistrés	9 292	6 177	15 469	8 432	6 102	14 534
Impôt à payer	-	-	-	620	-	620
Instruments financiers dérivés	-	36	36	-	139	139
Passif d'impôt différé	-	-	-	-	25	25
Autres passifs	1 499	-	1 499	1 989	833	2 822
Total du passif	90 958 \$	66 283 \$	157 241 \$	95 010 \$	64 207 \$	159 217 \$
Montant net	(8 275 \$)	30 310 \$	22 035 \$	(32 248 \$)	52 405 \$	20 157 \$

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

(en milliers de dollars)	Au 1 ^{er} janvier 2010		Total
	Moins de 1 an	Après 1 an	
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 121 \$	- \$	30 121 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	16 061	94 702	110 763
Prêts commerciaux	4 305	18 774	23 079
Prêts personnels	16 873	1 109	17 982
Provision pour prêts douteux	(185)	-	(185)
Immobilisations corporelles	-	261	261
Instruments financiers dérivés	-	103	103
Impôt à recevoir	132	-	132
Actif d'impôt différé	-	68	68
Autres actifs	482	-	482
Total de l'actif	67 789 \$	115 017 \$	182 806 \$
Passif			
Dépôts à vue	62 795 \$	- \$	62 795 \$
Dépôts à terme	37 240	48 747	85 987
Régimes enregistrés	6 240	6 652	12 892
Instruments financiers dérivés	-	101	101
Autres passifs	2 425	-	2 425
Total du passif	108 700 \$	55 500 \$	164 200 \$
Montant net	(40 911 \$)	59 517 \$	18 606 \$

28. ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement susceptible d'avoir une incidence significative sur les états financiers en date du 31 décembre 2011 de la Banque Alterna n'est survenu après la date de clôture.

29. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de 2010 ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle des états financiers de 2011.